

Le dimanche 28 février 2021

**Aux personnels, professeurs,
élèves et à leurs familles**



Collège du Val de
Saye

Affaire suivie par
Olivier Jussiaume

Principal Adjoint

Tel : 05 57 58 91 18

Fax : 05 57 58 99 61

Courriel :

ce.0331888y@ac-bordeaux.fr

2 rue du collège

33920 Saint-Yzan de
Soudiac

Objet : Préparation et calendrier des épreuves à l'examen de l'ASSR 2.

Depuis 1993, les élèves de collège sont sensibilisés aux enjeux de la sécurité routière par le passage des Attestations Scolaires de Sécurité Routière (obligatoires pour tous les jeunes nés à partir du 1^{er} janvier 1988).

L'ASSR 2 concerne tous les élèves de 3^{ième}.

Attention : l'ASSR 1 ou l'ASSR 2 permettent de s'inscrire à la formation pratique du BSR (Brevet de Sécurité Routière) afin de conduire un deux roues motorisé et l'ASSR 2 est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire. Leur obtention est donc essentielle.

Afin de vous préparer dans les meilleures conditions voici :

- un tableau récapitulatif (mais non exhaustif) des différentes notions à connaître sera disponible sur le site internet du collège
- un site internet qui vous permettra de vous préparer à l'aide de questions corrigées et commentées : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/> à réaliser entre le 24 février et le 21 mars.
- Les élèves qui sont dans l'impossibilité matérielle de se préparer se signaleront au bureau des CPE.

Les 3^{ième} passeront l'ASSR2 du 08 au 22 mars.

Chaque classe aura l'information la concernant dans son carnet de liaison mais au cas où, le planning de passage de toutes les classes sera affiché à la Vie scolaire et sur le site internet du collège. Attention à ne pas être en retard (l'accès à la salle d'examen sera alors refusé) car une unique épreuve de rattrapage sera organisée.

Les attestations d'obtention de l'ASSR seront remises aux élèves l'ayant obtenu en fin d'année scolaire. La conservation de ces attestations par vos soins est indispensable afin de pouvoir les présenter lors du passage du BSR et du permis de conduire.

Bon entraînement et bon examen



Principal adjoint